Compte rendu du comité social d'administration local (CSAL) du 19 novembre 2026

« Ma Cité va craquer ! »

Toulouse, le 25 novembre 2026

Ce CSAL exceptionnel a été demandé par la CGT afin d'entendre la direction sur les évènements qui bouleversent les missions et les conditions de travail des agent·es à la cité administrative. En effet, entre les bruits de couloir, les ordres et les contre-ordres, les discours contradictoires tenus par les uns et les autres, chef·fes ou direction, agent·es ou organisations syndicales, cela devenait incompréhensible !

La CGT a lu sa **déclaration liminaire (un rappel circonstancié a été fait sur l'historique de la mission amendes en Haute-Garonne) que vous trouverez sur notre site via le lien ci-dessous : DL CGT CSAL 19/11/2026**

Reprenons les faits. La trésorerie de Toulouse amende (TTA) ainsi que le centre de contacts amendes (CCA) se sont installés à la cité. Avant l'installation, les représentant·es des personnels, les agent·es de prévention, les agent·es ont alerté dès le projet connu que les locaux se prêtaient mal à la mission amendes, demandant des espaces pensés pour téléphoner et accueillir le public particulier de cette mission. Comme d'habitude, la direction n'a pas écouté ceux qui travaillent… Nous voilà donc devant le fait accompli, des conditions de travail dégradées et un accueil… pas très accueillant. Pour dire les choses, les agent·es de la TTA ne vont pas au travail en chantant, tant les conditions sont anxiogènes, ce qui débouche sur des risques psycho-sociaux. Face aux difficultés et aux risques rencontrés à l'accueil physique, celui-ci, a été fermé à partir du 9 novembre, occasionnant le report de l'accueil de la mission amende sur tous les accueils de la Haute-Garonne et, en particulier, sur ceux du SIP Cité et de la place Occitane. « Cerise sur le gâteau », si on peut se permettre cette expression malheureuse, les agent·es du SIE, du SIP et de la mission amendes ont été « partiellement » informé·es que les deux amphithéâtres où ils trouvaient refuge pour se détendre, se rafraîchir pendant les canicules, manger (puisque le restaurant inter administratif ne peut accueillir que 600 rationnaires par jour pour une population de 1 600 agent·es), ou se retrouver autour d'une boisson chaude ou d'un moment convivial, leur échappaient.



Pour ces raisons, deux agents de la TTA étaient présents au CSAL et une vingtaine d'agent·es du SIP Cité sont venu·es directement interpeler la direction sur leur situation.

Les agent·es n'apprécient pas la manière dont ils sont informé·es et géré·es, ils découvrent donc par la bouche de la direction que l'accueil physique de la TTA est fermé et qu'il ne rouvrira pas. Il sera remplacé, de manière expérimentale par des rendez-vous téléphoniques. Tout cela a été décidé du jour au lendemain, **sans précaution ni réflexion quant aux répercussions sur le public et les accueils des autres services**. L'accueil du SIP cité est particulièrement impacté, malgré le filtrage de premier niveau par cette nouvelle situation. **Le DRFiP a osé répondre que « *des agressions, il y en a toujours eu et il y en aura d'autres* » !**
Au cours du CSAL, la direction a semblé mal à l'aise face à des agent·es souhaitant seulement des solutions pour travailler et accomplir leurs missions de services publics dans les meilleures conditions.

Elle a avoué n'avoir appris la fermeture de l'accueil de la TTA que quelques heures en amont et elle a admis qu'elle aurait aimé garder pour l'usage de ses services le grand amphithéâtre, mais que la préfecture avait décidé que celui-ci serait mutualisé pour toute la cité. C'est donc le petit amphithéâtre de

50 m² qui pourra servir de lieu de détente pour les services de la DRFiP de la cité administrative. Ce que les personnels, au nombre de 120, contestent. Subir le manque d'espace vital jusque dans ses pauses, ce n'est pas la perspective qu'avait évoqué la direction lorsqu'elle avait « vendu » la nouvelle Cité aux agent·es.

Alors évidemment, la direction a expliqué que ce n'était pas de sa faute, qu'elle était contrainte par la préfecture au titre de la politique immobilière de l'État (l'administration contre l'administration), que l'architecture du bâtiment était contraignante, que la DRFiP n'était que locataire en ces lieux et qu'en bon fonctionnaire, il fallait fonctionner avec ce qui était possible. Elle a expliqué aussi qu'elle cherchait des solutions qu'il restait peut-être un peu de crédit pour faire quelques travaux permettant d'améliorer l'ordinaire, que de « miraculeux » groupes de travail pour réfléchir à l'accueil allaient être mis en place, et que « t*ous les accueils de la Haute-Garonne devaient jouer le jeu* », en répondant aux attentes du public sur les amendes. Bref, pas grand-chose à proposer par nos « têtes pensantes ».



D'ailleurs, nous avons assisté à un épisode lunaire. Le DRFiP, M. Merle, a rencontré pour la première fois lors de cette instance les actrices de prévention présentes (soit près de cinq mois après sa prise de poste) ?! **La médecin de prévention a, dans une intervention, particulièrement édifiante, fait le tableau des conditions de travail à la Cité. Elle constate une augmentation de la consultation des agent·es auprès des actrices de prévention, révélant les risques psycho sociaux dû à la charge de travail, à la monotonie des tâches, au manque de considération, à la réforme permanente des missions, à la trop grande densité des postes de travail. Elle a souligné l'importance des moments de détente, elle a rappelé à la DRFiP sa responsabilité vis-à-vis de la sécurité et de la santé physique et mentale des agent·es.** Même si elle n'est pas bailleur, le risque lié à la circulation de personnes extérieures dans nos locaux ne peut être assumé uniquement par la vigilance des personnels.



Elle a souligné le risque d'épuisement des encadrants, fortement sollicités par les restructurations et contraint de participer aux missions. Elle a également acté l'échec de la prévention primaire et secondaire quant aux risques découlant de l'installation des services dans la cité. Notre DRFiP n'a pu qu'approuver ce constat, et c'est là que la cocasserie a eu lieu : il a demandé des solutions à la médecine de prévention !!! Elle a rappelé la présence d'un rapport de 15 pages, rédigée par elle, l'assistante sociale et l'infirmière suite à une visite de poste. Rapport, apparemment non connu de M. Merle et qui, pourtant, apportait plusieurs propositions et préconisations ! La médecin a dû expliquer à la direction qui s'interrogeait sur les tensions entre les services que cela venait des mauvaises conditions de travail qui engendrent une perte de l'empathie pour le service voisin.

La CGT, avec les personnels, réitère sa demande d'installation des services dans des locaux adaptés, avec un personnel suffisamment nombreux afin d'exercer ses missions de services publics dans les meilleures conditions pour le public et les agent·es. **Nous avons tenu à marquer ce CSAL par le vote d'une délibération rappelant les revendications sur les problématiques propres aux conditions de travail à la cité administrative (accueil amendes, salles de pause…)**. Celle-ci a été votée à l'unanimité des organisations syndicales. Vous la trouverez sur notre site via le lien ci-dessous :
Délibération CSAL 19/11/2026